



Registre des délibérations du Conseil Communautaire du 17 Juin 2024 à 19 heures

Sommaire

Affaires Générales	2
Election du secrétaire de séance	2
<i>Approbation du compte-rendu du 27 Mai 2024</i>	2
<i>Information au conseil concernant les décisions prises par le Président et le Bureau</i>	3
Administration générale	3
20240617-01 – Renouvellement d’adhésion au groupement de commande de la Haute-Savoie pour la mise en œuvre du Service Public de la Performance Energétique de l’Habitat SPPEH pour l’année 2024;.....	3
20240617-02 - Présentation du rapport du délégataire concernant la gestion des 5 Multi-accueils du territoire ;	4
<i>20240617-03 – Convention de partenariat avec l’Hôpital Départemental Dufresne-Sommeiller HDDS de LA TOUR ;</i>	6
Environnement ENS.....	7
Discussion et débat - Zone de préemption départementale dans les périmètres ENS du territoire des 4 rivières ;	7
Informations diverses	8



L'an deux mille vingt-quatre, le lundi dix-sept juin à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire et publique, à la salle des fêtes de Mégevette située sise 174 Route de la Vallée du Risse 74490 MEGEVETTE, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Bruno FOREL, Président en exercice.

Date de convocation : 11 Juin 2024
Nombre de délégués en exercice : 34
Nombre de délégués présents : 23
Nombre de délégués donnant pouvoir : 11
Nombre de délégués votants : 34

Délégués présents :

Barthélémy GONZALEZ-RODRIGUEZ, Bruno FOREL, Olivier WEBER, Isabelle ALIX, Daniel REVUZ, Mélanie LECOURT, Léon GAVILLET, Max MEYNET-CORDONNIER, André GERVAIS, René CARME, Christian RAIMBAULT, Gabriel MOSSUZ, Marie-Liliane GRONDIN, Patrick BOIMOND, Marie-Pierre BOZON, Yves PELISSON, Elisabeth BEAUPOIL, Joël BUCHACA, Pascal POCHAT-BARON, Corinne GOY, Gérard MILESI, Martial MACHERAT, Isabelle CAMUS

Délégués excusés :

Paul CHENEVAL donne pouvoir à Isabelle ALIX
Marion MARQUET donne pouvoir à Bruno FOREL
Guillaume HASSE donne pouvoir à Marie-Liliane GRONDIN
Danielle ANDREOLI donne pouvoir à Daniel REVUZ
Jocelyne VELAT donne pouvoir à André GERVAIS
Catherine BOSCH donne pouvoir à Christian RAIMBAULT
Sabrina ANCEL donne pouvoir à Gabriel MOSSUZ
Michel STAROPOLI donne pouvoir à Martial MACHERAT
Maryse BOCHATON donne pouvoir à Gérard MILESI
Antoine VALENTIN donne pouvoir à Patrick BOIMOND
Laurette CHENEVAL donne pouvoir à Joël BUCHACA

Délégué absent :

Aucun délégué

Daniel REVUZ est désigné secrétaire de séance.

Affaires Générales

Election du secrétaire de séance

Il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance. Daniel REVUZ, représentant de la commune de LA TOUR est proposé et élu à l'unanimité des 34 votants comme secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu du 27 Mai 2024

Le compte-rendu de la réunion du conseil communautaire du 27 mai 2024 a été soumis à l'approbation du conseil communautaire. Aucune remarque n'est émise, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.



Information au conseil concernant les décisions prises par le Président et le Bureau

En date du 03 juin 2024, le Bureau communautaire a pris les décisions suivantes :

- ATTRIBUER une subvention de 500 euros à l'Association Départementale des Conseils Municipaux des Jeunes et des Enfants ACMJE dans le cadre d'un soutien à ses actions en faveur de la jeunesse pour 2024 ;
- VALIDER la location du terrain identifié lot A, sur la zone d'activité de la PALLUD sur Saint-Jeoire, devant faire l'objet d'un bail à construire établi en acte authentique sous forme administrative entre la société AZZURA - FUNERALP de M. PAPI et la Communauté de Communes. La durée initiale du bail est définie pour 25 ans, avec un loyer annuel de 3,85 €/m² HT, pour une parcelle de 2 122 m², renouvelable sous conditions, dans la limite au maximum de 99 ans à terme.

Administration générale

20240617-01 – Renouvellement d'adhésion au groupement de commande de la Haute-Savoie pour la mise en œuvre du Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat SPPEH pour l'année 2024;

Monsieur le Président rappelle l'objectif du Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH) qui est de permettre une accélération du rythme des rénovations énergétiques performantes et de lutter contre la précarité énergétique, le changement climatique et la pollution atmosphérique. Un tel programme a un impact majeur sur l'activité du secteur du bâtiment, l'amélioration de la qualité du bâti existant et la création d'emplois locaux durables pour les artisans et les TPE/PME du territoire.

Ce service public s'est traduit par un dispositif départemental dénommé Haute-Savoie Rénovation Energétique HSRE qui a vu le jour il y a trois ans. Un prestataire retenu par appel d'offres a proposé aux ménages des 4 rivières un parcours global d'accompagnement à la rénovation énergétique intégrant toutes les étapes, du conseil à la réalisation des travaux, mais aussi des solutions de financement (62 aides différentes ont été identifiées). S'appuyant sur le savoir-faire de tous les partenaires du logement, de l'énergie et de la construction, ce service s'est adressé également aux locaux du petit tertiaire (- de 1000 m²) et pourrait accompagner et structurer l'intervention des professionnels de la rénovation des bâtiments. L'objectif était de susciter 4 000 chantiers/an de rénovation en Haute-Savoie.

Durant les 3 premières années de mise en œuvre de ce dispositif HSRE, le prestataire a tenu deux permanences par mois les 1^{er} et 3^{ème} mercredi de chaque mois, en complément des appels téléphoniques.

Le bilan a été établi pour la période du 1^{er} juillet 2021 au 31 décembre 2023

- Nombre de conseils téléphoniques : 258 (dont 4 conseils pour des copropriétés)
- Nombre de ménages ayant bénéficié de conseils téléphoniques : 223 (dont 3 copropriétés)
- Nombre de RDV en permanence : 99 (dont 1 copropriété) - les permanences ont été effectuées avec un taux de remplissage moyen de 2,3 RDV par permanence (sachant qu'il y a 3 RDV maxi par permanence) et une moyenne de 4 RDV par mois.
- Nombre d'accompagnements de maison individuelle réalisé : 11
- Nombre de copropriétés accompagnées : 3



Le cout global est d'environ 50 000 euros par an pour la communauté de communes. Avec les aides de l'ETAT, la REGION et le DEPARTEMENT, le coût final pour la CC4R a été de :

- 9 031 euros pour 2021 pour 6 mois ;
- 15 837 euros pour l'année 2022 ;
- 13 862 euros pour l'année 2023 ;

Il est proposé de renouveler le dispositif pour l'année 2024 sous cette même forme sans l'aide la REGION mais avec une hausse des aides de l'ETAT via l'ANAH. En effet, la région ne souhaite plus participer au dispositif. Une discussion va donc être engagée prochainement avec les 20 communautés participantes de Haute-Savoie pour discuter de l'avenir du dispositif à partir de 2025. Aussi, au regard des politiques de transition énergétique, d'habitat et de solidarité territoriale que la Communauté de communes porte, il est proposé :

- de s'associer au groupement porté par le Département de la Haute-Savoie pour l'année 2024 ;
- de cofinancer à part égale avec le Département le reste à charge du coût du service ;

Oui cet exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité des 34 votants, le Conseil communautaire :

- VALIDE le renouvellement de l'adhésion au groupement de commande du dispositif Haute Savoie rénovation Energétique HSRE pour l'année 2024 par le Département dans le cadre de la mise en œuvre du SPPEH ;
- APPROUVE le principe de redistribution des fonds ETAT collectés par le Département pour le compte de la CC4R pour l'année 2024 ;
- PREND ACTE de la fin des aides régionales pour ce dispositif dès 2024 ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à cet effet et notamment le projet de convention pour l'année 2024 ;

***Délibération transmise au représentant de l'État et exécutoire
le 01 juillet 2024***

20240617-02 - Présentation du rapport du délégataire concernant la gestion des 5 Multi-accueils du territoire ;

Par délibération du 17 octobre 2022, le conseil communautaire a confié à la société LA MAISON BLEUE, l'exploitation, la gestion ainsi que l'entretien de 5 établissements multi-accueils de la petite enfance sous la forme d'un contrat de concession de service public, à compter de 2023.

Conformément à l'article 1411-3 du Code général des collectivités territoriales, les délégataires de service public ont l'obligation de remettre à l'autorité délégante un rapport annuel sur la base de la présente synthèse. Un représentant du délégataire, à la demande de la CC4R, présentera en détail le rapport d'activité 2023 des 5 crèches.

I - Présentation générale

Les 5 structures de Viuz-en-Sallaz, Onnion et Saint-Jeoire, Fillinges ont été déléguées à LA MAISON BLEUE à compter du 1^{er} janvier 2023. Les 5 établissements accueillent les enfants des 4 Rivières et disposent d'une capacité totale de 144 places. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 7h00 à 19h00 avec une fermeture de 3 semaines en été et une semaine en hiver.



II - Evolution de l'activité

En 2023, les établissements ont ouvert 229 jours, nombre de jours d'ouverture proche de celui de 2022. L'activité a généré un taux moyen de présentéisme financier de 79,51% soit 315 309 heures facturées aux familles (contre 314 187 heures en 2022). L'accueil régulier représente 91% en moyenne sur l'ensemble des crèches. Les 5 crèches ont accueilli un total de 372 enfants différents en 2023 âgés de 10 semaines à 3 ans révolus.

III - La qualité du service

Le projet de l'année 2023 s'est concentré sur la place des parents dans la crèche (café des parents - festival des parents - application) ; sur la communication gestuelle ; sur les projets culturels (éveil musical, cabane à livres, semaine Petite Enfance, Kamishibai, projets bibliothèques, etc.), sur les activités extérieures (éveil des sens - activités jardin et potager - recyclage).

Chaque crèche propose des projets en fonction des réalités et des compétences des personnels (pédagogie verte - potagers, accueil des enfants en périscolaire, partenariat avec les écoles maternelles, les bibliothèques, éveil musical, comptines signées, aménagement des espaces, espace Snoezelen, jeux d'eau, jeux de neige, jeux libres, motricité, éveil des goûts, etc.).

IV - Le personnel

Le rapport d'activité présente pour chaque établissement, la liste des professionnels en activité au 31 décembre. L'année 2023 est marquée par un renouvellement des équipes compliqué pour cause de la pénurie de personnel (problématique nationale).

V - L'entretien des bâtiments

Pour rappel, la CC4R a réalisé différentes maintenances (continuité de la procédure de justice pour les dommages de la crèche de Saint Jeoire, travaux pour améliorer la cour extérieure de la crèche de Saint Jeoire, démarrage des travaux pour l'aménagement de la cour extérieure de la crèche Marmousets).

VI - Les projets 2023 pour les crèches du territoire

Au-delà du rapport d'activités du délégataire, Madame la Vice-présidente informe les membres sur la poursuite de 2 projets :

- Le terrassement pour la construction de la crèche d'Onnion.
- L'ouverture de la MIC « Les Lutins du Château » à Faucigny, le 2 septembre 2024.

Un avenant est en cours de signature pour La MIC de Faucigny, intégré dans le contrat de concession pour la période 2023-2027.

VII - La synthèse du compte de résultat

De manière globale, la Maison Bleue présente un excédent global de 230 175 euros pour 2023. Les recettes d'exploitation s'établissent à 2 554 542,79 euros (contre 2 660 890 euros en 2022).

VIII – Les questions posées par la commission petite enfance

Les membres de la commission s'interrogent sur le montant anormalement élevé des frais de personnel, notamment sur la crèche de Marmousets, sur un lien éventuel avec le recours à des intérimaires.

Il est également question de la répartition non homogène des ETP dans chaque structure et plus précisément sur les sites respectifs de Saint-Jeoire et de Fillinges.

La commission soulève également le point sur le calcul du reversement dans le nouveau contrat et celui du détail des frais de structures dont les élus souhaitent avoir précisions, l'ayant déjà demandé lors des bilans 2022.



Les élus requièrent à La Maison Bleue un exposé détaillé de la question liée à sa politique salariale. Monsieur le président proposer de repousser le vote du bilan de nos 5 crèches du fait de manque de réponses à certaines interrogations. Ainsi, les membres du conseil et de la commission Petite Enfance ont sollicité le groupe pour obtenir des informations complémentaires relatives aux modalités de gestion et d'exploitation des 5 crèches.

Charges des crèches

Les membres du conseil s'interrogent sur :

- Le montant anormalement élevé des frais de personnel sur la crèche dénommée MARMOUSETS, et particulièrement sur le recours important à du personnel intérimaire ;
- Le détail et la répartition des charges de structures. Nous souhaiterions connaître les postes de dépenses dans ces charges qui représentent 10% des dépenses alors qu'elles avaient été estimées lors de votre offre à 2,5 % ;

Recettes de fonctionnement

Les élus s'interrogent sur :

- Le détail du montant de la PSU entre opérateurs financeurs (CAF 74, MSA 74) pour chaque crèche au regard des heures facturées

Fonctionnement général

Les élus s'interrogent sur :

- La différence du nombre de salariés entre les crèches de Fillinges et de Saint-Jeoire, au regard de leur même capacité d'accueil ;
- L'absence de 2 personnels volants alors que cette demande avait constitué un argument dans le choix des élus de retenir votre société pour la nouvelle délégation ;
- L'absence d'un agent en charge de la maintenance permettant la gestion des petits travaux des 5 crèches

Le conseil communautaire s'interroge globalement sur la politique salariale du groupe au regard de l'absence de certains agents, l'incapacité de La maison Bleue de recruter certains personnels et du turn-over constant observé depuis 4 ans.

Les membres du conseils communautaires souhaitent enfin une distinction claire dans le tableau de synthèse entre les contrôles de la PMI et les audits pédagogiques. Il s'agit de disposer des audits réalisés par le personnel du département s'ils sont disponibles.

La présente délibération est ajournée au regard de l'absence de réponses du prestataire sur les questions de la commission Petite Enfance.

20240617-03 – Convention de partenariat avec l'Hôpital Départemental Dufresne-Sommeiller HDDS de LA TOUR ;

Monsieur le Président informe l'Assemblée que les représentants de la CC4R au sein du conseil de surveillance ont engagé des discussions de partenariat avec l'Hôpital afin de soutenir son action auprès des habitants conformément au projet de territoire intercommunal 2020-2026 et ses statuts en matière d'action sociale, de développement culturel, de soutien la Petite Enfance et d'aménagement du territoire. Il est donc proposé aux membres de la Communauté de communes de signer une convention cadre de partenariat permettant le



soutien ou la mise en œuvre de différentes actions. Cette convention de partenariat porte sur deux axes d'interventions :

1 Participer à l'amélioration de l'accueil de nos habitants dans l'établissement de santé

- **Contribuer au renforcement de la qualité et du confort d'accueil des résidents de l'EPHAD et de l'hôpital :** soutenir l'aménagement d'un parcours de balade à destination des usagers en facilitant la mobilité des personnes PMR - aménagement du parcours en plain-pied ;
- **Proposer des animations et événements culturels à destination des usagers de l'Hôpital et de l'EHPAD :** organiser des spectacles ou événements culturels spécifiquement pour les usagers et familles de l'EHPAD (exemples divers - spectacle musical ou théâtral, projection d'un film sur le territoire) ;
- **Renforcer les liens sociaux avec les habitants du territoire :** soutenir l'organisation d'échanges intergénérationnels avec les usagers de l'EHPAD (exemples divers - organisation d'une audition sur site des élèves de l'école de musique) ;

2 Renforcer l'attractivité de l'hôpital et de ses établissements

- **Contribuer à l'attractivité et au rayonnement de l'hôpital et de ses établissements (Foyers et EHPAD) :** construire et exploiter un établissement accueillant des jeunes enfants EAJE de type petite crèche au sein de l'hôpital pour le personnel en place et les habitants de proche proximité
- **Améliorer les dessertes en transport collectif pour les usagers et professionnels de l'Hôpital et de l'EHPAD :**
 - Organiser une desserte en transport collectif favorisant les interconnexions depuis les communes du territoire et s'appuyant sur les horaires des professionnels de santé via PROXIMITI ;
 - Favoriser la mobilité douce en garantissant des services de location de vélo électriques aux agents de l'hôpital via PROXIVELO ;

Vu les statuts de la Communauté de communes ;

Vu le projet de convention de partenariat avec l'Hôpital Départemental Dufresne-Sommeiller

Où il est exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité des 34 votants, le Conseil communautaire:

- VALIDE le projet de convention cadre de partenariat avec l'hôpital Départemental Dufresne-Sommeiller de La Tour ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette délibération et notamment la convention de partenariat ;

***Délibération transmise au représentant de l'État et exécutoire
le 01 juillet 2024***

Environnement ENS

Discussion et débat - Zone de préemption départementale dans les périmètres ENS du territoire des 4 rivières ;

Par courrier, le conseil communautaire a été sollicité pour donner un avis sur la possibilité pour le conseil départemental d'instaurer des zones de préemption dans les périmètres des espaces Naturels Sensibles.



Le Président a souhaité un débat et recenser le questionnement des élus pour formuler un avis concerté.

Monsieur le vice-président liste les questionnements issus de la commission de travail :

- Ce droit de préemption concerne-t-il tout le périmètre de chaque ENS ?
- L'entretien confié aux collectivités signataires repose-t-il sur les communes ou la CC4R ?
- La commune peut-elle faire appel à l'ONF pour l'entretien des parcelles départementales et donc bénéficier de la vente d'arbres ?
- De la même façon, la commune peut-elle faire appel à un agriculteur pour l'entretien des parcelles départementales et signer un bail d'entretien avec lui ?
- Faut-il que la commune transmette toutes les DIA au département sur le périmètre défini préalablement ?
- Quel droit de préférence entre le SM3A et le département pour les parcelles situées en ENS zones humides ?
- En cas d'aménagement d'espace public, la commune ou la CC4R pourront-ils bénéficier de la DIA quand un projet local ?

Ces demandes seront transmises au conseil départemental afin que chaque conseil municipal puisse se prononcer en connaissance de cause.

Informations diverses

Calendrier des prochaines réunions et commissions :

Monsieur le Président présente le calendrier des prochaines réunions :

- Mardi 18 juin à 19H00 : Assemblée générale des actionnaires de la SPL 2D4R
- Mercredi 19 Juin à 19h30 : Comité syndical du SCoT Cœur du Faucigny
- Lundi 24 juin à 19h30 : Conseil Administration de l'Ecole de Musique
- Lundi 01 juillet à 18H30 Bureau communautaire
- Mercredi 10 juillet à 19h00 : Commission Affaires Sociales
- Jeudi 11 juillet à 18h30 : Conseil syndical du SM3A
- **Lundi 15 juillet à 19h00 : Conseil Communautaire**

Monsieur le Président présente également le calendrier des réunions du conseil du second semestre 2024.

Fin de séance à 20H45, aucune autre question n'est posée.

Le secrétaire de séance
Daniel REVUZ

Le Président de la CC4R
Bruno FOREL

Affichage public : 01 juillet 2024